

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 15 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi quinze juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en directe sur youtube.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BARD Denis, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, HAURET Pascal, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSÉ Pascale, LE GOC Yann, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Jeudi 9 juillet 2020

Affichage :

Du lundi 20 juillet au
lundi 21 septembre
2020

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, Mme GROSEIL-MOREAU Arlette ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëtitia, M.LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à M.LE GOC Yann, M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava

Mme Jocelyne BOULEAU est nommée secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 09 juillet 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

58-2020 - Petite enfance. Multi-accueil Brindille - révision et modification du règlement de fonctionnement.

Vu la délibération n°92-2019 du 17 octobre 2019, relative à l'adoption du règlement de fonctionnement du multi-accueil Brindille,
Vu l'avis du bureau municipal du 6 juillet 2020,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adopter le nouveau règlement de fonctionnement de la structure municipale multi-accueil « Brindille », qui vient se substituer au précédent règlement, adopté lors du conseil municipal du 17 octobre 2019.

Les modifications proposées sont à la marge et ne modifient en rien la substance du règlement de fonctionnement, qui est transmis pour notification à chaque famille dont l'enfant fréquente l'équipement.

Ce règlement définit :

- Les différents types d'accueil offerts par l'équipement, les modalités d'attribution des places et d'inscription.
- Le niveau de participation financière des familles suivant le barème fixé par la Caisse Nationale d'Allocations familiales.
- Les conditions d'admission en accueil régulier et les contrats de mensualisation.
- Les conditions de l'accueil, les règles qui régissent la vie quotidienne ainsi que le nombre et la qualification du personnel, la place des parents au sein de l'équipement.

Après débat, le Conseil municipal, par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (C.VILLARET), adopte le nouveau règlement de fonctionnement de la structure municipale multi-accueil « Brindille ».

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

